

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 DASCO 16 G Subventions (100.824 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant (en euros)
Collège Franck (11e)	Mise en conformité du système de sécurité incendie	1.596 euros
Collège d'Indy (12e)	Création d'une salle informatique en salle 31	4.367 euros
Collège Oeben (12e)	Modernisation du revêtement de sol du bâtiment administratif	8.407 euros
Collège Mann (13e)	Création d'un local à archives et d'un local à valises pour les pensionnaires	5.561 euros
Collège Apollinaire (15e)	Modernisation du revêtement de sol du CDI	9.334 euros
Collège de Staël (15e)	Mise en conformité du monte-charge	5.077 euros
Collège Ronsard (17e)	Mise en conformité des portes coupe-feu et du système de sécurité incendie	28.079 euros
Collège Vian (17e)	Mise en conformité du système de sécurité incendie	6.143 euros
Collège Delaunay (19e)	Mise en conformité du système de sécurité incendie	6.746 euros
Collège Méliès (19e)	Mise en conformité du système de sécurité incendie et de l'ascenseur, fourniture et pose d'un micro pour la loge	3.691 euros
Collège Gambetta (20)	Mise à jour des plans d'évacuation, fourniture et pose de filets anti-pigeons, mise en conformité de la chaufferie et de la VMC du gymnase	16.705 euros
Collège Matisse (20e)	Fourniture et pose de filets anti-pigeons et de grilles sur l'accès au toit	5.118 euros
Total		100.824 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 20, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2012, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).